

COMMUNIQUÉ

LA VILLE DE MATAGAMI ADOPTE SON BUDGET 2019 AVEC UN GEL DES TAUX DE TAXE FONCIÈRE

Matagami, le 20 décembre 2018 – La Ville de Matagami a adopté hier soir son budget 2019 qui ne comprend aucune hausse des différents taux de taxe foncière.

Comme à l'habitude, c'est lors d'une séance extraordinaire que le conseil municipal a adopté le budget pour la prochaine année. En valeur nominale, le budget se chiffre à 5 631 693 \$, une très légère baisse de 0,3 % par rapport à 2018. Le seul changement touchant l'ensemble des citoyens concerne une légère majoration de 2 % de la tarification des services municipaux de base (aqueduc, égouts et matières résiduelles), et cette modification ne représente qu'une maigre hausse de 0,5 % de la valeur du compte total pour une maison unifamiliale moyenne, soit 11,32 \$ par année.

Dans les faits, la seule autre modification significative, mais qui ne touche toutefois qu'un nombre limité d'unités d'évaluation, a trait à une hausse de 33 % du tarif pour les services municipaux pour les propriétaires qui louent des chambres à la semaine. Cette hausse représente une augmentation de 4,53 \$ par mois, par chambre louée.

« Ma première préoccupation comme maire, c'est de s'assurer que les finances soient saines à long terme pour notre ville, ce qui implique notamment de trouver le juste équilibre entre ce que nous demandons aux contribuables et les besoins de la communauté. Je crois que nous avons encore atteint cet objectif avec le budget 2019 » a résumé le maire de Matagami, M. René Dubé, avant d'ajouter : « Il faut avoir confiance en l'avenir et poser aujourd'hui des gestes qui nous permettront d'assurer la vitalité de notre milieu, de faire en sorte que les gens voudront venir s'installer et demeurer à Matagami, ce qui demande de la créativité et de la rigueur ».

En termes de gestion budgétaire, mentionnons qu'en parallèle à l'adoption du budget, le conseil municipal a décidé de hausser son fonds de roulement de 500 000 \$ afin de le porter à un million de dollars, et ce, tel que le permet la Loi sur les cités et villes. Cet outil financier permet à Matagami de financer sans intérêt l'acquisition de nouvelles immobilisations sur une période pouvant atteindre dix ans, permettant ainsi de répartir sur plusieurs années certaines dépenses importantes et, du coup, cela profite aux citoyens à long terme. Dans le cadre de l'adoption du programme triennal en immobilisations, adopté lors de la même séance du conseil, les principaux investissements de l'année 2019 visent la réfection intérieure du château d'eau et l'acquisition d'une nouvelle niveleuse pour un total de près de 800 000 \$ dont le financement sera essentiellement assuré par le fonds de roulement.

Aussi, dès le début de 2019, une procédure d'appel d'offres sera lancée afin de remplacer la surfaceuse actuelle de l'aréna, cette dernière ayant atteint sa durée de vie utile. Ce sera un autre geste pour favoriser la protection de l'environnement et pour contribuer au maintien de la qualité de l'air dans l'aréna, car le nouvel équipement sera électrique.

La Ville de Matagami a été fondée en 1963 et doit son origine à l'industrie minière. Le domaine forestier occupe aujourd'hui une place importante dans son économie locale. Matagami compte environ 1 500 citoyens et occupe une situation géographique stratégique au Nord-du-Québec tant pour l'occupation du territoire que son accès, c'est pourquoi Matagami est la Porte de la Baie-James.

- 30 -

Source : Pierre Deslauriers
Directeur général
Ville de Matagami
819 739-2541
pierre.deslauriers@matagami.com

Contact avec les médias : René Dubé
Maire
819 739-8011
maire@matagami.com

www.matagami.com